



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit

Question écrite n° 114495

Texte de la question

M. Guy Malherbe appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des ménages en France. La Banque de France a récemment rendu son enquête sur le surendettement des ménages français en 2010. Ils sont 783 000 dans cette situation. Pour 2011, l'inquiétude est grande : 22 000 nouveaux dossiers en février, soit + 17 % par rapport à décembre 2010. Les dossiers de surendettement établissent un montant moyen de 37 500 euros par ménage surendetté en France. 20 775 dossiers ont été déposés à la Banque de France en mai. La réforme instituée par Mme Lagarde s'est achevée par la publication au *Journal officiel* d'un arrêté applicable à partir du 1er mai 2011. Il s'agit d'empêcher les banques de clôturer les comptes des ménages surendettés pendant la phase d'instruction du dossier devant la Commission de surendettement et pendant la durée de mise en oeuvre du plan de surendettement. En conséquence, il lui demande quel bilan peut-il faire de la mise en oeuvre de ces mesures, et quelles solutions ont été apportées pour maîtriser l'interdiction de clôturer les comptes pour les banques.

Données clés

Auteur : [M. Guy Malherbe](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114495

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7786

Question retirée le : 27 mars 2012 (Fin de mandat)